

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 octobre 1951.

La Chambre se réunit à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PROCÉDURE

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis de présenter le premier rapport du comité constitué le 9 octobre 1951, afin d'étudier, de concert avec M. l'Orateur, le règlement intérieur de la Chambre en vue de proposer toutes modifications qu'il pourrait juger souhaitables pour accélérer l'exécution des affaires publiques.

Le rapport se lit ainsi qu'il suit:

Le Comité s'est réuni le jeudi 11 du courant. Ayant examiné les diverses propositions formulées en vue de modifications au règlement intérieur de la Chambre, celles tout particulièrement qui ont trait aux heures de séances, le Comité recommande:

1. Que les nouvelles heures de séances soient mises à l'essai au cours des deux prochaines semaines, ainsi qu'il suit:

a) Durant la semaine qui commencera le lundi 15 octobre, M. l'Orateur prendra le fauteuil à une heure et demie de l'après-midi, chaque jour de séance, et à sept heures du soir ajournera d'office les délibérations de la Chambre à moins que l'article relatif à la clôture (article 39 du Règlement) ne soit alors en application et à moins d'ordre contraire; l'heure réservée à l'examen des bills privés et publics sous le régime de l'article 15 du Règlement sera de 6 heures à 7 heures du soir, le mardi et le vendredi, au lieu de 8 à 9 heures du soir comme présentement.

b) Durant la semaine qui commencera le lundi 22 octobre, M. l'Orateur prendra le fauteuil à 2 heures de l'après-midi, chaque jour de séance, et à 10 heures du soir ajournera d'office les délibérations de la Chambre à moins que l'article relatif à la clôture (article 39 du Règlement) ne soit alors en application, sauf le mercredi où l'ajournement se fera à 6 heures du soir, sous réserve de la suspension habituelle de la séance entre 6 et 8 heures du soir. A moins d'ordre contraire, l'heure réservée à l'examen des bills privés et publics sous le régime de l'article 15 du Règlement demeurera ce qu'elle est présentement.

2. Que, vers la fin de la seconde semaine, le Comité examine le résultat de l'essai de deux semaines et présente d'autres vœux fondés sur cet examen.

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, je propose, appuyé par l'honorable député de Grenville-Dundas (M. Casselman):

Que soit adopté le premier rapport, présenté aujourd'hui, du comité spécial constitué le 9 octobre 1951 afin d'étudier, de concert avec M. l'Orateur, la procédure de la Chambre en vue de pro-

poser toutes modifications qu'il pourrait juger souhaitables pour accélérer l'exécution des affaires publiques.

(La motion est adoptée.)

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL—MENTION DES RÉGLEMENTS RELATIFS À L'EXPORTATION DU PÉTROLE ET DU BOIS À PÂTE

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Je dépose le rapport du ministère du Revenu national pour l'année financière terminée le 31 mars 1951. Pour ce qui est des règlements relatifs à l'exportation du pétrole et du bois à pâte, comme aucun n'a été promulgué depuis le dernier dépôt de document, il n'y aura pas de rapport sur cette question.

FÊTES LÉGALES

PROPOSITION TENDANT À FAIRE CÉLÉBRER LA FÊTE DU DOMINION ET LE JOUR DE VICTORIA LES LUNDIS QUI SUIVENT LE 30 JUIN ET LE 23 MAI

M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard) demande à présenter le bill n° 2 visant à modifier la loi de la fête du Dominion et la loi du jour de Victoria.

Des voix: Explications!

M. MacDougall: Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, que j'ai rempli le même rôle lors de la dernière session de la Chambre. Des critiques justifiées m'ont alors été adressées par divers membres de la Chambre auxquels je donnais l'impression de vouloir trop hâter l'adoption de ce projet de loi. Je crois que, de l'avis de cette assemblée, il fallait attendre encore afin de permettre aux membres de la Chambre de s'informer de l'attitude du public à l'égard de cette mesure. Depuis lors la réaction du public a certainement été sondée comme il convient.

Des voix: Explications!

M. MacDougall: Les sondages Gallup ont révélé que 73 p. cent...

Des voix: Explications!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je demande à l'honorable député de s'en tenir à l'explication du projet d'amendement.